



United Nations
Nations Unies



International
Criminal Tribunal
for the former
Yugoslavia

Tribunal Pénal
International pour
l'ex-Yougoslavie

ALLOCUTION

(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

PROSECUTOR

La Haye, 7 décembre 2011

Allocution de Serge Brammertz,
Procureur, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie,
devant le Conseil de sécurité des Nations Unies

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président, Excellences,

Je vous remercie de l'opportunité qui m'est donnée de vous informer des progrès qui nous rapprochent de l'achèvement de notre mandat.

L'arrestation des derniers accusés en fuite constitue l'événement majeur de la période considérée. Après l'arrestation de Ratko Mladić, le 26 mai 2011, et de Goran Hadžić, le 20 juillet 2011, il ne reste aujourd'hui plus aucun fugitif sur les 161 personnes mises en accusation par le Tribunal.

Cette étape est importante à de multiples niveaux et ne se limite pas, loin s'en faut, à de simples statistiques.

Ces arrestations montrent que, en définitive, aucun individu n'a pu échapper au Tribunal et que le dernier obstacle à l'achèvement de notre mandat a été levé.

Elles marquent également la fin d'un chapitre important et complexe de la coopération entre la Serbie et le Tribunal, même s'il a fallu attendre trop longtemps, pour cela et pour que les victimes obtiennent réparation.

Nous espérons que ces arrestations auront ouvert des perspectives plus favorables pour la justice internationale. Au cours des vingt dernières années, la justice internationale a progressé dans un nombre croissant de régions à travers le monde, mais les obstacles à l'arrestation des principaux suspects restent trop fréquents. Il convient de s'arrêter sur les acquis du Tribunal et de transmettre les enseignements que nous avons tirés à d'autres juridictions. S'il n'y a plus de fugitifs au Tribunal, c'est parce que la communauté internationale a compris que, parfois, la justice est un projet de longue haleine, et qu'elle a su maintenir la pression et inciter la Serbie à faire le choix de la responsabilité contre celui de l'impunité, et le choix de l'état de droit contre celui d'une loyauté malvenue envers les criminels de guerre.

Monsieur le Président, Excellences,

Ratko Mladić et Goran Hadžić étant en détention, nous nous employons maintenant à terminer les procès en première instance et en appel. La stratégie d'achèvement des travaux est en passe de se concrétiser. Dans la majorité des affaires, la présentation des moyens à charge devrait s'achever au cours du prochain semestre. Nous consacrerons alors notre attention aux procès restants dans les affaires *Karadžić*, *Mladić* et *Hadžić*, ainsi qu'à la gestion des procédures en appel, en fonction de l'importance que prendra celle-ci l'année prochaine. Le départ de collaborateurs essentiels en plein procès est un problème récurrent qu'il nous faut résoudre consciencieusement, au moyen de solutions intelligentes.

www.tpiy.org

Le Tribunal sur [Twitter](#) et [Youtube](#)

Bureau du Procureur

Churchillplein 1, 2517 JW The Hague. P.O. Box 13888, 2501 EW The Hague. Netherlands

Tel.: +31-70-512-8958

Monsieur le Président, Excellences,

Tant que des procès sont en cours, la coopération des États, notamment dans la région de l'ex-Yougoslavie, reste capitale. S'agissant de la Serbie, l'arrestation des deux derniers fugitifs a donné à notre coopération un caractère nouveau et plus constructif. Dans mon rapport, j'ai pris acte du travail considérable des autorités serbes, sous la direction du Président, et en particulier du Conseil national de sécurité, du Groupe d'action mis en place pour traquer les fugitifs et des agents des services de sécurité qui ont procédé aux arrestations. Nous sommes également reconnaissants au Conseil national pour la coopération avec le Tribunal, qui coordonne les réponses à nos demandes d'assistance. Grâce à lui, nous recevons rapidement les informations nécessaires à nos procès, et sommes ainsi en mesure de tenir les délais de procédure serrés.

Au cours du prochain semestre, nous souhaitons voir aboutir les enquêtes de la Serbie sur la manière dont les fugitifs du Tribunal, en particulier Ratko Mladić et Goran Hadžić, ont réussi à se soustraire à la justice pendant d'aussi nombreuses années. Après les deux dernières arrestations, la Serbie s'est engagée à traduire en justice toute personne ayant prêté main forte aux fugitifs. Lors de mon déplacement à Belgrade en novembre, toutefois, j'ai constaté que les progrès réalisés à cet égard étaient bien en deçà de ce à quoi nous nous attendions.

J'en viens maintenant à la coopération de la Croatie. Plus aucun procès impliquant des accusés croates n'étant en cours, mes services ont présenté bien moins de demandes d'assistance aux autorités croates. Les services chargés de la coopération avec les tribunaux internationaux ont répondu de manière satisfaisante aux quelques demandes qui leur ont été adressées.

Lors de ma dernière allocution devant le Conseil de sécurité, j'ai fait part de nos préoccupations à l'égard des déclarations de hauts responsables croates qui mettaient en doute la valeur des travaux du Tribunal. Nos craintes se sont confirmées à l'issue de la période considérée. Certains dirigeants croates continuent de glorifier les comportements illégaux en temps de guerre et de remettre en cause l'impartialité des jugements du Tribunal. La loi récemment adoptée et visant à annuler les poursuites pour crimes de guerre engagées par la Serbie contre des ressortissants croates ne fait que renforcer nos appréhensions. De telles mesures risquent de retarder la réconciliation et de compromettre l'état de droit.

Pour ce qui est de la Bosnie-Herzégovine, je peux dire que la coopération au jour le jour avec mes services se poursuit de manière satisfaisante. Néanmoins, des signes préoccupants montrent que la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur les crimes de guerre s'enlise et qu'il est urgent de prendre des mesures pour redresser la situation.

L'affaire *Stanković* est révélatrice de problèmes plus généraux. Radovan Stanković, qui a fait l'objet d'un renvoi dans le cadre de l'article 11 *bis* du Règlement, a été condamné à une peine de vingt ans d'emprisonnement prononcée par la Cour de Bosnie-Herzégovine. Il s'est échappé de la prison de Foča il y a plus de quatre ans, or les autorités n'ont pour ainsi dire rien fait pour l'appréhender. Nous comprenons mal pourquoi elles semblent ne pas se soucier d'un fugitif qui a commis des crimes contre les leurs et qui continue de se soustraire à la justice. Les pays voisins ont également un rôle à jouer dans la résolution de cette question, et on constate peu de progrès concrets, malgré nos demandes répétées à cet égard.

De façon plus générale, lors de ma visite à Sarajevo il y a un mois, j'ai constaté un manque de ressources et de volonté politique pour mener à bien les poursuites pour crimes de guerre encore en instance. Un grand nombre d'affaires restent en souffrance, y compris les dossiers d'instruction transférés par le Tribunal, et l'information circule mal entre les parquets de l'État et des entités composantes. Nous restons également très inquiets des attaques

politiques fréquentes dont la justice est la cible, et qui tendent à miner la Stratégie nationale sur les crimes de guerre. Nous demandons à la communauté internationale d'aider la Bosnie-Herzégovine à s'engager avec plus de succès à la poursuite des responsables des atrocités commises pendant la guerre.

Monsieur le Président, Excellences,

La stratégie d'achèvement s'intensifie, tout comme la mise en place du Mécanisme chargé des fonctions résiduelles. Au cours de la période considérée, nous avons continué de collaborer avec nos collègues du Greffe du Tribunal et du Bureau du Procureur du TPIR, en vue d'assurer une transition sans heurts. Nous avons bien compris que vous souhaitez avant tout que ce Mécanisme ait une taille réduite et une activité efficace. C'est dans cet esprit que nous avons élaboré le premier projet de budget pour le pendant de nos services au sein du Mécanisme résiduel. Nous nous sommes efforcés de limiter les coûts en veillant à ce que, pendant la première phase opérationnelle du Mécanisme, la plupart des fonctions soient remplies par les fonctionnaires exerçant encore les mêmes au Tribunal.

Monsieur le Président, Excellences,

Seize ans après la signature des Accords de Dayton, nous avons enfin pu annoncer la nouvelle tant attendue que toutes les personnes mises en accusation par le Tribunal avaient été ou seraient bientôt jugées. Cette étape encourageante redouble notre énergie pour la tâche qu'il reste à accomplir, même si, par ailleurs, une autre difficulté de taille se profile. Les stratégies nationales sur les crimes de guerre piétinent, notamment en Bosnie-Herzégovine. En laissant cette tendance se poursuivre, on risque de compromettre l'héritage du Tribunal, ainsi que la réconciliation et l'état de droit.

On pourrait s'étendre à l'infini sur ces problèmes.

Au lieu de cela, je conclurai en mettant en avant la possibilité qui s'offre aujourd'hui aux chefs d'État de l'ex-Yougoslavie. Avec du courage et de la détermination, ils pourraient opter pour un avenir fondé sur la responsabilité et l'état de droit plutôt que sur le nationalisme et les affrontements. Mais pour y parvenir, ils devront laisser de côté les projets politiques sectaires et à courte vue. La communauté internationale a elle aussi un rôle crucial à jouer. Nous vous demandons de montrer la même résolution et la même clairvoyance qui, au cours des vingt dernières années, ont permis les succès du Tribunal, pour aider les États de la région à consolider leur engagement envers la justice.

* * *